



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

BIENVENUE !

Enseignantes et enseignants
à statut précaire

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À STATUTS PRÉCAIRES MEMBRES DE L'APL

1. Bienvenue;
2. Mon syndicat;
3. Liste et procédure d'affectation;
4. Congés en lien avec la maternité et l'adoption;
5. Ma paie;
6. Congés spéciaux;
7. Assurance-emploi;
8. Assurances;
9. Régime de retraite et placements;
10. Ancienneté et expérience;
11. Nos partenaires
12. Évaluation de la rencontre.

2. MON SYNDICAT

L'Association des
professeurs de
Lignery (CSQ)



lignery.ca

2. MON SYNDICAT



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)



Martine Provost



Josée Scalabrini



Éric Gingras

Historique et acronymes

2. MON SYNDICAT - COMBIEN EXISTE-T-IL DE STATUTS DIFFÉRENTS D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS:

- Au CSSDGS?

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
11	12	13	14	15

2. MON SYNDICAT

STATUTS AU CENTRE DE SERVICES

1. Suppléant
2. À la leçon
3. Taux horaire
4. Taux horaire inscrit sur la liste de rappel
5. Contrat à temps partiel
6. Contrat à temps partiel inscrit sur la liste de priorité

2. MON SYNDICAT

STATUTS AU CENTRE DE SERVICES

7. Temps partiel inscrit sur la liste de priorité avec 2 ans et + d'ancienneté
8. Contrat à temps plein
9. Contrat à temps plein avec permanence
10. Enseignant en disponibilité
11. Enseignant non rengagé pour surplus inscrit sur la liste
12. Enseignant non rengagé pour surplus non inscrit sur la liste

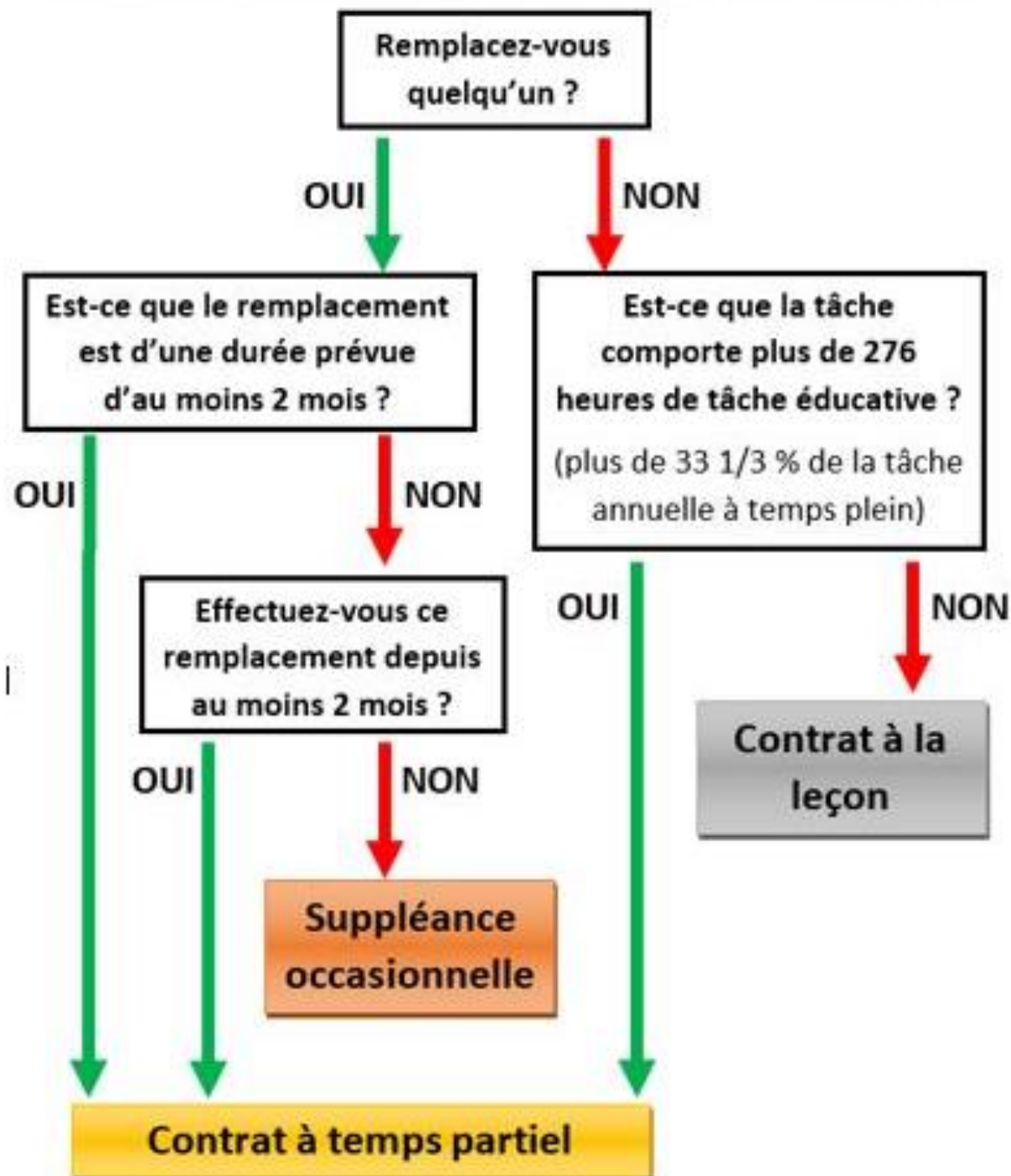


2. MON SYNDICAT

COMBIEN EXISTE-T-IL DE STATUTS
DIFFÉRENTS D'ENSEIGNANTES ET
D'ENSEIGNANTS?

À L'Association des professeurs de Lignery
(CSQ)

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
11	12	13	14	15



3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

➤ Au 30 juin de chaque année, le CSS met à jour la liste et y ajoute:

A. Le nom de la personne qu'elle décide d'inscrire et qui a enseigné sous contrat à temps partiel au centre de services au cours de deux années scolaire (celle en cours et les deux précédentes)

- ❖ Deux bonnes évaluations
- ❖ 200 jours faits sous contrat à temps partiel
- ❖ Au moins 200 jours dans une même discipline

B. Le nom de la personne qui a enseigné sous contrat à temps partiel au centre de services au cours de l'année scolaire en cours après avoir enseigné sous contrat à temps partiel au cours de deux des trois années scolaires précédentes.

NB. Seules les personnes détenant une « autorisation d'enseigner » peuvent accéder à la liste de priorité d'emploi.

(La tolérance d'engagement N'EST PAS une autorisation d'enseigner)



3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

- **Discipline d'inscription sur la liste**: l'une des disciplines d'enseignement dans laquelle l'enseignant a accumulé, sous contrat à temps partiel, le plus grand nombre de jours équivalents à temps plein au cours de la période de référence lui permettant d'être inscrit sur la liste.
- Malgré cela, si avant le 1^{er} avril précédant son inscription sur la liste, l'enseignant fait une demande écrite afin d'être inscrit sur la liste de sa discipline de formation, celle-ci devient sa discipline d'inscription.



Communiqué



Inscription



changement

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

- Inscription
- Nouvelle année
- Radiation
- Changement de discipline d'inscription
- Attention : promesses, PEI, alternatif, anglais intensif, ...



Entente – liste de priorité d'emploi

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

QUELS SONT MES DROITS?

LES CONTRATS

- Contrat à temps partiel:

A- Poste vacant, + du 1/3, tâche non complète

B- Remplacement, prédéterminé pour + de 2 mois ou 2 mois effectivement fait.

➤ Offert, dans l'ordre, aux personnes de la liste, par discipline

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

Contrat à temps partiel:

Capacité

Priorité pour l'obtention d'un poste régulier

Clause 5-3.20

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

VRAI OU FAUX

Kahoot!

- A. Après 20 jours de remplacement, j'obtiens un contrat à temps partiel.
- B. Le centre de services a l'obligation de me prioriser pour faire de la suppléance.
- C. Je serai inscrite ou inscrit sur la liste de priorité d'emploi car j'ai eu 2 contrats à temps partiel.
- D. Dès que j'ai un contrat, j'accumule de l'ancienneté.

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

VRAI OU FAUX

- E. L'ancienneté ne se perd jamais.
- F. Le centre de services a l'obligation d'accorder les contrats à temps partiel selon l'ordre de la liste de priorité ou de rappel.
- G. Le centre de services scolaire a l'obligation d'accorder les contrats à temps plein selon l'ordre de la liste de priorité d'emploi.

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

VRAI OU FAUX

- H. Le centre de services scolaire peut refuser mon choix lors de la séance de choix de poste parce que je suis enceinte.
- I. À la séance de choix de poste, si je refuse un poste, je serai rayé(e) de la liste.

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

VRAI OU FAUX

- J. Je dois avoir 2 ans d'ancienneté pour pouvoir choisir un poste régulier lors de la séance de choix poste.
- K. Je peux m'acheter un voyage et décider de partir en congé sans traitement, par exemple quatre jours avant la relâche.

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION

VRAI OU FAUX

- L. Quand j'ai mon brevet, la scolarité n'a plus d'importance.

- N. L'ordre professionnel a pour but de valoriser la profession enseignante et d'améliorer les conditions de travail.

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION À METTRE À L'AGENDA

Rencontre d'information à L'APL

Août :

Secondaire + adapt sec + AUT + GSM

Août :

PRE + PGE + ARD prim + DAN prim

Août :

Adaptation scol prim **sauf AUT et GSM** +
spécialistes prim + ACP

3. LISTE ET PROCÉDURE D'AFFECTATION À METTRE À L'AGENDA

Séance de choix de poste au CSS

Août :

Secondaire + adapt sec + AUT + GSM

Août :

PRE + PGE + ARD prim + DAN prim

Août :

Adaptation scol prim sauf AUT et GSM +
spécialistes prim + ACP

4. CONGÉS EN LIEN AVEC LA MATERNITÉ ET L'ADOPTION

- Retrait préventif
- Droits parentaux:
 - Congé de maternité et congé parental
 - Congé de paternité (5 jours, 5 semaines) et congé parental
 - Congé d'adoption et congé parental

MA PAIE

- Journées de maladie
 - Monnayables
 - Non-monnayables

5. MA PAIE

Identification		Rémunération de la période				Dédutions		
	Paie finissant le	Détails	Unités	Taux	Montant		Périodique	Cumulatifs fiscaux
Régulier	2022-01-22	(3103-C)Primaire général 436.03\$(1/200)	10,00000	335,4077	3 354,08	Fonds de pension	255,30	567,61
Non régulier						RRQ	198,00	433,06
No période	Date d'émission					RQAP	16,57	36,12
15	2022-01-20					ASS Desj. ens. APL	56,12	112,24
No chèque	Matricule					Assurance-emploi	40,25	87,73
						Cotisations synd.	40,25	87,73
						FDS SOL. TRAV. QUE.	20,00	40,00
						Impôt provincial	421,12	951,38
						Impôt fédéral	329,14	751,66
Employé(e)								
Institution						Banques		
Succ.							No	Solde
Lieu de travail						Maladie monnayable	01	6,000000
Taux annuel		87 206,00\$				Maladie non monnayable	03	0,000000
Taux 1/200		436,03\$						
Taux 1/260		335,41\$						
% poste		100,0000 %						
Impôt fédéral	Crédit	Déduction				Sommaires		
	14398\$	0\$					Périodique	Cumulatifs fiscaux
Impôt provincial	Crédit	Déduction				Jours payés	10	
	16143\$	0\$				Nb min. tâches éduc.	0	
						Total imposable	3 354,08	7 310,84
						Total non-imposable	0,00	0,00
						Dédutions	1 376,75	3 067,53
						Total part employeur imposable	0,00	0,00
						Total du dépôt	1 977,33	4 243,31
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries Québec								

Page : 1

Messages

2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

Enseignante ou enseignant à temps plein ou à temps partiel

Échelle en vigueur
au 1er avril 2021

Échelle¹ unique²⁻³

Échelon ⁴	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2019-2020	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2020-2021	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2021-2022	À compter du 139 ^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023
1	44 721 \$	45 615 \$	46 527 \$	46 527 \$
2	47 709 \$	48 663 \$	49 636 \$	49 636 \$
3	50 898 \$	51 916 \$	52 954 \$	53 541 \$
4	52 025 \$	53 066 \$	54 127 \$	55 326 \$
5	53 177 \$	54 241 \$	55 326 \$	56 550 \$
6	54 354 \$	55 441 \$	56 550 \$	57 801 \$
7	55 557 \$	56 668 \$	57 801 \$	60 259 \$
8	57 919 \$	59 077 \$	60 259 \$	62 820 \$
9	60 380 \$	61 588 \$	62 820 \$	65 489 \$
10	62 946 \$	64 205 \$	65 489 \$	68 273 \$
11	65 622 \$	66 934 \$	68 273 \$	71 174 \$
12	68 410 \$	69 778 \$	71 174 \$	74 199 \$
13	71 318 \$	72 744 \$	74 199 \$	77 353 \$
14	74 349 \$	75 836 \$	77 353 \$	80 640 \$
15	77 509 \$	79 059 \$	80 640 \$	84 066 \$
16	80 802 \$	82 418 \$	84 066 \$	92 027
17	85 489 \$	87 206 \$	92 027 \$	



6. CONGÉS SPÉCIAUX

◎ 1. Congés spéciaux (5-14.00)

2. Décès, mariage, déménagement,
événement de 3. force majeure
(5-14.02 G)

◎ La liste des congés se
retrouvent dans l'agenda et sur
le site de L'APL

7. ASSURANCE-EMPLOI

◎ Assurance-emploi

Admissibilité: Nombre d'heures assurables:

- 8 heures par jour
- 40 heures par semaine

IMPORTANT: Une session d'information sera offerte en juin 2022.

Surveillez nos **Communiqués APL**

8. ASSURANCES



Régime obligatoire SSQ

Police J-0980

MALADIE 1 COUVRANT: Document assurances

- Médicaments
 - 80 % pour les médicaments génériques;
 - 100 % des frais excédentaires si le déboursé annuel excède 987 \$/certificat
- Mutilation accidentelle (entre 25 000 \$ et 50 000 \$, selon la perte)

NB: en vertu de la loi sur l'assurance médicament de la RAMQ, toute personne pouvant bénéficier d'un régime d'assurance privé a l'obligation d'y adhérer et de protéger ses personnes à charge s'il y a lieu.

8. ASSURANCES



Desjardins
Assurances

Régimes complémentaires d'assurances de
L'APL

3 protections obligatoires

- Assurance vie 30 000 \$
- Assurance salaire longue durée
- Assurance accident maladie de base
 - (Obligatoire pour les personnes qui ont le régime de base obligatoire SSQ (médicaments))

8. ASSURANCES



Desjardins
Assurances

Régimes complémentaires d'assurances de L'APL

4 protections facultatives:

- Assurance accident-maladie
 - Option modérée (inclut option de base)
 - Option enrichie (inclut option de base + option modérée)
- Assurances soins dentaires
- Assurance vie supplémentaire 10 000 \$ à 120 000 \$ facultative
- Assurance vie famille (8 000 \$/4 000 \$)

Mise à jour au 1er janvier à chaque année

Pour toutes questions : Guy Poissant



L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS
DE LIGNERY (CSQ)

8. ASSURANCES ET FIN DE CONTRAT

- ◉ A) Fin de contrat **mai ou juin** = toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août suivant. (primes prélevées sur votre dernière paie).
- ◉ Que se passe-t-il après le 31 août ?
- ◉ 1. Si nouveau contrat = vos protections sont reconduites et vos primes sont prélevées
- ◉ 2. Si vous n'avez pas de contrat à la rentrée :
 - SSQ : vous serez automatiquement facturé pour 120 jours de plus;
 - Desjardins : Il faut indiquer à l'employeur que vous voulez maintenir vos protections. Le CSS communiquera avec Desjardins et l'assureur vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

8. ASSURANCES ET FIN DE CONTRAT

- ⊙ B) Fin de contrat **avant le mois de mai** =
 - SSQ : Vous serez automatiquement facturé pour 120 jours de plus;
 - Desjardins : Il faut indiquer à l'employeur que vous voulez maintenir vos protections. Le CSS communiquera avec Desjardins et l'assureur vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.
- ⊙ Après quoi, vos protections se termineront à moins d'avoir obtenu un nouveau contrat.

9. RÉGIME DE RETRAITE ET PLACEMENTS

- ◎ *Depuis 1988, participation au RREGOP obligatoire pour toutes et tous dans le secteur de l'éducation;*
- ◎ Chaque jour travaillé me permet de cotiser à mon fond de pension (suppléance, contrats)

9. RÉGIME DE RETRAITE ET PLACEMENTS

- ◎ À chaque année, une rencontre d'information sur la retraite est offerte par L'APL
- ◎ Cette année possibilité d'une formation en avril ou mai 2022

Guy Poissant

MIEUX VAUT TÔT QUE TARD

TÔT

Imaginez qu'un actionnaire contribue 1 000 \$ par année, de l'âge de 20 à 35 ans

Âge	Versement annuel	Déboursé après impôt	Valeur à la fin de l'année
20	1 000 \$	415 \$	1 030 \$
25	1 000 \$	415 \$	6 662 \$
30	1 000 \$	415 \$	13 192 \$
35	1 000 \$	415 \$	20 762 \$
40	–	–	24 068 \$
47	–	–	27 902 \$
50	–	–	32 346 \$
55	–	–	37 498 \$
60	–	–	43 470 \$

16 000 \$

6 640 \$

Valeur du REER à 60 ans

43 470 \$



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

MIEUX VAUT TÔT QUE TARD

TARD

Imaginez qu'un actionnaire contribue 1 000 \$ par année, de l'âge de 35 à 60 ans

Âge	Versement annuel	Déboursé après impôt	Valeur à la fin de l'année
20	—	—	—
25	—	—	—
30	—	—	—
35	1 000 \$	415 \$	1 030 \$
40	1 000 \$	415 \$	6 662 \$
47	1 000 \$	415 \$	13 192 \$
50	1 000 \$	415 \$	20 762 \$
55	1 000 \$	415 \$	29 537 \$
60	1 000 \$	415 \$	39 710 \$
26 000 \$		10 790 \$	Valeur du REER à 60 ans 39 710 \$



10. ANCIENNETÉ ET EXPÉRIENCE

- ***Ancienneté***

Service sous contrat auprès de **mon** centre de services (En années et jour: 2 ans 142 jours) incluant les congés autorisés

- ***Expérience***

Temps d'enseignement total dans une institution reconnue tout au long de ma carrière (En années)

- ***Scolarité***

Pour toutes questions : Kim D'Amour

[Reconnaissance de la scolarité et de l'expérience](#)

4. L'ANCIENNETÉ ET L'EXPÉRIENCE

- *Avez-vous déposé toutes vos attestations d'expérience au CSSDGS?*
- *Avez-vous déposé tous vos diplômes et tous vos relevés de notes au CSSDGS?*
- *C'est une bonne idée que votre dossier APL soit le miroir de votre dossier CSSDGS...
Acheminez-nous une copie de vos documents déposés au CSSDGS*

2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

Enseignante ou enseignant à temps plein ou à temps partiel

Échelle en vigueur
au 1er avril 2021

Échelle¹ unique²⁻³

Échelon ⁴	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2019-2020	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2020-2021	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2021-2022	À compter du 139 ^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023
1	44 721 \$	45 615 \$	46 527 \$	46 527 \$
2	47 709 \$	48 663 \$	49 636 \$	49 636 \$
3	50 898 \$	51 916 \$	52 954 \$	53 541 \$
4	52 025 \$	53 066 \$	54 127 \$	55 326 \$
5	53 177 \$	54 241 \$	55 326 \$	56 550 \$
6	54 354 \$	55 441 \$	56 550 \$	57 801 \$
7	55 557 \$	56 668 \$	57 801 \$	60 259 \$
8	57 919 \$	59 077 \$	60 259 \$	62 820 \$
9	60 380 \$	61 588 \$	62 820 \$	65 489 \$
10	62 946 \$	64 205 \$	65 489 \$	68 273 \$
11	65 622 \$	66 934 \$	68 273 \$	71 174 \$
12	68 410 \$	69 778 \$	71 174 \$	74 199 \$
13	71 318 \$	72 744 \$	74 199 \$	77 353 \$
14	74 349 \$	75 836 \$	77 353 \$	80 640 \$
15	77 509 \$	79 059 \$	80 640 \$	84 066 \$
16	80 802 \$	82 418 \$	84 066 \$	92 027
17	85 489 \$	87 206 \$	92 027 \$	





laPersonnelle



12. NOS PARTENAIRES

Les protections RésAut CSQ : Protections en assurance habitation et en assurance automobile exclusives aux membres de la CSQ et de ses syndicats affiliés ainsi qu'à leur conjointe ou conjoint et à leurs enfants à charge.

Économie annuelle moyenne de 300 \$ pour les membres de la CSQ qui détiennent l'assurance auto et habitation

1-888-GROUPES (1-888-476-8737)

lapersonnelle.com/?grp=csq

12. NOS PARTENAIRES



Desjardins
Caisse de l'Éducation

La Caisse de l'éducation: Coopérative financière propriété de ses membres, la Caisse Desjardins de l'Éducation a pour mission de soutenir et de contribuer au bien-être économique et financier de ses membres et de leurs milieux de travail, en partenariat avec le milieu de l'éducation.

Elle connaît les défis et les enjeux auxquels ses membres font face quotidiennement. Sensible à leurs besoins et à leurs préoccupations, la Caisse est proactive et épaulé ses membres.

<https://www.caisseeducation.ca/>



12. NOS PARTENAIRES



Le Fonds de Solidarité FTQ:

- Mission
 - Créer, maintenir ou sauvegarder des emplois d'ici;
 - Former des travailleuses et travailleurs
 - Développer l'économie du Québec
 - Soutenir la préparation de la retraite
- Chaque année, lors du Blitz du Fonds de solidarité de la FTQ, L'APL fait la tournée des écoles et des centres afin d'offrir la possibilité aux membres de s'informer sur l'épargne et de souscrire au Fonds.
- <https://www.fondsftq.com/>

13. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

[HTTPS://FORMS.OFFICE.COM/R/ZHXBG7DCAM](https://forms.office.com/R/ZHXBG7DCAM)



MERCI ET BONNE FIN DE SOIRÉE!

- ❖ VISITEZ RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE WEB!

lignery.ca

- ❖ SUIVEZ-NOUS SUR NOTRE GROUPE FACEBOOK PRIVÉ APL, EXCLUSIF AUX MEMBRES



+ Rejoindre ce groupe